



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Première session

Rome, 2 - 4 juillet 2001

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU *PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE*

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>
1. Introduction	1 - 5
2. Examen du processus de suivi pendant la période 1996-2000	6 - 15
3. Considérations à prendre en compte pour les efforts futurs de suivi	16 - 23
4. Suivi futur de la mise en œuvre du <i>Plan d'action mondial</i>	24 - 29
5. Orientations demandées au Groupe de travail sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	30

Annexe: Indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA).

**SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU
PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION
DURABLE DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

1. INTRODUCTION

1. Cent cinquante pays ont adopté le *Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* à la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phytogénétiques (Leipzig, juin 1996). La Conférence est convenue que "les progrès réalisés dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et des processus de suivi qui y sont associés seront supervisés et guidés par les gouvernements et les autres membres de la FAO, par l'intermédiaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture"¹. Cette décision a ensuite été approuvée par Résolution 1/111 du Conseil (octobre 1996). La Conférence a également demandé à la Commission de « définir les modalités de présentation des rapports intérimaires adressés par toutes les parties intéressées et fixer des critères et des indicateurs pour l'évaluation des progrès » lors de la mise en œuvre du *Plan*².

2. À sa septième session ordinaire, la Commission a examiné le suivi et a demandé « que la FAO joue un rôle dynamique et créatif pour faciliter et suivre la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* ».³ Elle est convenue d'élaborer un processus de suivi transparent et efficace et a recommandé que dans le cadre des domaines d'activité prioritaires du *Plan*, une série restreinte d'indicateurs soit établie pour faciliter ce processus.

3. À sa huitième session ordinaire, la "Commission a noté la nécessité (...) de suivre l'exécution de ce *Plan d'action mondial* du point de vue de l'utilisation des ressources" et elle a "souligné qu'il était important que la FAO continue à affecter des ressources suffisantes au titre de son budget ordinaire à l'appui des activités de suivi et de facilitation de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*"⁴. En outre, la "Commission a souligné qu'il était important que la FAO continue à collaborer avec des organisations et institutions internationales pertinentes, notamment la Convention sur la diversité biologique et le système du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et elle est convenue que la FAO devrait poursuivre ses efforts en faveur d'une collaboration plus étroite entre organisations internationales compétentes pour le suivi et la préparation de rapports sur les ressources génétiques utiles à l'alimentation et à l'agriculture"⁵.

4. La Commission est convenue que sous réserve de la disponibilité de ressources, le Groupe de travail sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture devrait se réunir pendant l'exercice en cours pour orienter la mise en œuvre et l'examen du *Plan*, en particulier: i) pour définir la forme sous laquelle les rapports seront présentés et les indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre du *Plan*; ii) pour orienter la préparation du deuxième *Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (une fois menées à bien les négociations pour la révision de l'Engagement international); et iii) pour orienter l'évolution du *Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques*.

¹ ITCPGR/96/REP, par. 21.

² ITCPGR/96/REP, par.22.

³ CGRFA-7/97/REP, par.19.

⁴ CGRFA-8/99/REP, par.17.

⁵ CGRFA-8/99/REP, par.25.

5. Un rapport sur la mise en œuvre du *Plan* est présenté dans le document CGRFA/WG-PGR-1/01/2. Le présent document a été préparé après consultation de l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI). Il traite des processus qui doivent permettre d'optimiser le suivi et l'établissement d'un système de suivi à long terme. Dans la section 2, les activités de suivi entreprises en 1998 et en 2000 sont examinées. Les considérations à prendre en compte pour le perfectionnement du processus de suivi, y compris les enseignements tirés des expériences antérieures, sont examinées à la section 3. La section 4 présente les activités de suivi envisagées. Les orientations du Groupe de travail pour le perfectionnement du processus de suivi sont demandées à la section 5. Une série d'indicateurs proposée et un modèle de rapport tenant compte de ces indicateurs ont été mis au point comme l'avaient demandé la Conférence technique internationale et la Commission à sa septième session ordinaire; ces éléments sont à la disposition du Groupe de travail et sont reproduits en annexe au présent document et dans le document CGRFA/WG-PGR-1/01/Inf.1, respectivement.

2. EXAMEN DU PROCESSUS DE SUIVI PENDANT LA PÉRIODE 1996-2000

L'enquête 1998

6. La première enquête sur la mise en œuvre du *Plan* a été menée en 1998. Des rapports sur la mise en œuvre par pays ont été préparés par les points focaux nationaux, qui ont été nommés pendant le processus préparatoire de la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phytogénétiques, ou par la suite. Des rapports ont été préparés dans le contexte des réunions régionales tenues pour favoriser la mise en œuvre du *Plan*.⁶ L'enquête était fondée sur un questionnaire simple axé sur les vingt domaines d'activité prioritaires du *Plan*.⁷ Pour chacun d'entre eux, des informations ont été demandées concernant:

- les actions entreprises depuis mi-1995 et les sources de financement;
- les principaux besoins des pays présentés par ordre de priorité et les principaux obstacles;
- les possibilités d'actions ultérieures, dans un proche avenir, aux plans national et sous-régional; et
- le soutien nécessaire de la part des organisations régionales ou internationales.

7. A titre d'essai d'une méthodologie pour une enquête plus exhaustive et pour tester la disponibilité des informations pertinentes, le domaine d'activité 15 "Mettre en place des programmes nationaux efficaces" a été retenu, compte tenu de l'importance qui lui est accordée par le *Plan* et qui a été réaffirmée par la Commission à sa septième session. Les résultats ont montré que des informations précises sur des programmes nationaux étaient disponibles dans la plupart des pays, et que ces informations étaient en fait plus faciles à analyser que celles d'autres domaines d'activités prioritaires.

8. Le questionnaire a été rempli par plus de 100 pays. Les résultats ont été présentés à la huitième session ordinaire de la Commission, dans le rapport intérimaire sur la mise en œuvre du *Plan*.⁸

⁶ Cinq réunions régionales ont été organisées conjointement par la FAO, l'IPGRI, le *Programme sur les ressources phytogénétiques à l'échelle du système (SGRP)* du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et par les réseaux régionaux et sous-régionaux pour la recherche agronomique.

⁷ Pour l'Europe, une enquête plus élaborée a été préparée par le Bureau régional de l'IPGRI, pour le compte du Programme de coopération européenne sur les ressources phytogénétiques.

⁸ CGRFA-8/99/3.

L'enquête 2000

9. Le *Plan* demande aux Gouvernements de désigner ou de confirmer des points focaux pour l'établissement de rapports périodiques sur les sources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture adressés à la FAO, à la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) et à d'autres organes compétents⁹. À sa huitième session ordinaire, la Commission a demandé instamment aux pays qui ne l'avaient pas encore fait de nommer des points focaux nationaux.

10. En 2000, quatre ans après la quatrième Conférence technique internationale, la FAO a officiellement demandé aux États Membres de confirmer, ou, s'ils ne l'avaient pas encore fait, de désigner des points focaux nationaux pour la mise en œuvre du *Plan*. Cent cinquante et un pays ont envoyé des réponses officielles dans lesquelles ils nommaient 177 points focaux nationaux¹⁰. Le grand nombre de réponses confirme l'importance que les États Membres de la FAO continuent à accorder au *Plan*.

11. Quelques mois après leur nomination, une nouvelle enquête a été menée par l'intermédiaire de ces points focaux nationaux, qui ont été invités soit à remplir un questionnaire, soit, à défaut, à fournir un rapport succinct sur la mise en œuvre du *Plan* pendant le dernier exercice. Les questions traitées dans le questionnaire 2000 étaient essentiellement les mêmes que celles sur lesquelles portait l'enquête précédente menée en 1998 (voir paragraphe 6). La principale amélioration méthodologique était l'introduction, pour tous les domaines d'activité du *Plan*, d'une approche type, analogue au point de vue conceptuel à celle qui avait été essayée pour le domaine d'activité 15 pendant l'enquête 1998 (voir paragraphe 7). Afin de faciliter l'analyse et la synthèse des données, des questions appelant une réponse positive ou négative et des questions à choix multiple ont été largement utilisées et le nombre moyen de questions par domaine d'activité prioritaire était inférieur à quatre.

12. Les pays semblent apprécier l'approche type, car six pays seulement sur 109 ont choisi de fournir un rapport succinct général au lieu de répondre en remplissant le questionnaire type¹¹. Le document CGRFA/WG-PGR-1/01/2 « *Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial* » est fondé sur l'analyse des 109 réponses.

⁹ *Plan d'action mondial*, par. 283; voir également CGRFA-Ex2/96/3.3, par. 33 à 35; chapitre 5 de l'*État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*; UNEP/CBD/COP/3/REP, COP/CDB Décision III/11; et activité prioritaire 15 du *Plan*.

¹⁰ On trouvera la liste complète des points focaux nationaux nommés au titre du WIEWS à l'adresse Internet suivante : http://apps3.fao.org/wiews/contacts_rep13.jsp?query_OFFICES=13&i_l=FR. Il est à noter que certains pays ont nommé plusieurs points focaux nationaux pour la mise en œuvre du *Plan*.

¹¹ Les pays suivants ont participé activement à l'enquête 2000 : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Angola, Antigua et Barbuda, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bénin, Bolivie, Botswana, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Congo, Rép. dém. du, Corée, Rép. de, Costa Rica, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kiribati, Kirghizistan, l'Ex-République yougoslave de Macédoine, Lesotho, Liban, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Rép. dém. pop. lao, Rép. tchèque, République arabe syrienne, République du Yémen, République slovaque, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vietnam, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

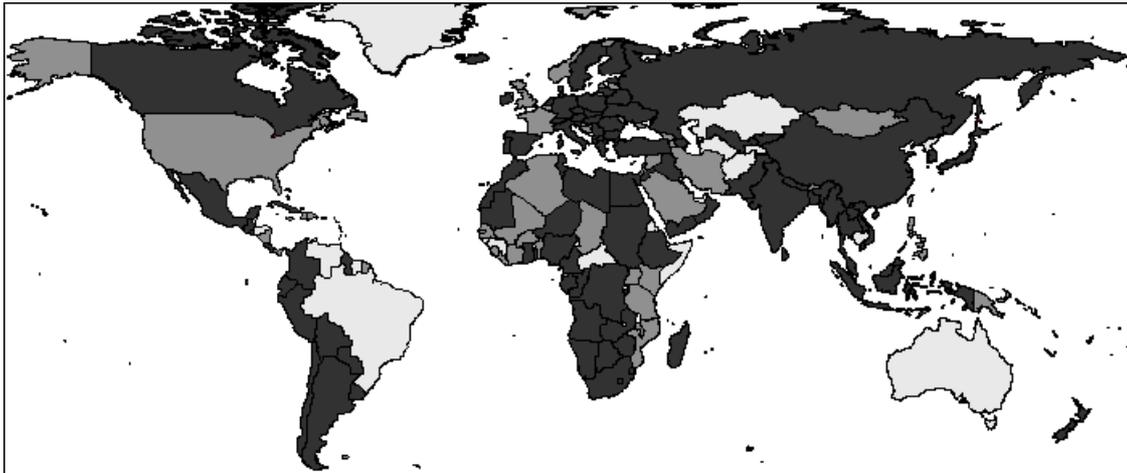


Figure 1. États Membres qui : 1) ont nommé un point focal national pour la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et ont participé activement à l'enquête 2000 (gris foncé) ; ii) ont nommé un point focal national, mais n'ont pas participé à l'enquête 2000 (gris intermédiaire) ; iii) n'ont ni nommé un point focal national ni participé à l'enquête 2000 (gris clair).

Enseignements tirés des enquêtes 1998 et 2000

13. Les enquêtes 1998 et 2000 étaient toutes deux fondées sur un questionnaire délibérément simplifié afin de faciliter la tâche aux pays. Cette approche limitait nécessairement beaucoup la portée et la profondeur de l'analyse, car très peu de renseignements quantitatifs et seules des informations générales pouvaient être recueillis. Pour avoir des informations plus détaillées, il faudrait mener une enquête plus complète, ce qui nécessiterait l'allocation de ressources plus importantes.

14. Si nombre de pays n'ont pas suivi les directives fournies pour l'enquête 1998, ce qui a rendu difficile la synthèse des informations, les réponses à l'enquête 2000 ont été plus satisfaisantes, témoignant d'une amélioration de la présentation des directives et de la capacité et de la volonté des pays de se conformer à l'approche type adoptée.

15. La participation des parties prenantes nationales aux deux enquêtes a été relativement limitée dans la plupart des pays. Une participation plus active de toutes les parties prenantes nationales permettrait une couverture plus complète et plus fiable des activités entreprises pour la mise en œuvre du *Plan*.

3. CONSIDÉRATIONS À PRENDRE EN COMPTE POUR LES EFFORTS FUTURS DE SUIVI

16. L'expérience tirée du processus préparatoire de la Conférence technique internationale et du processus de suivi du *Plan d'action mondial* en 1998 et 2000 a permis de préparer une liste d'indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre de tous les domaines d'activité prioritaires du *Plan*, reproduite en annexe au présent document, et le modèle de rapport correspondant exposé dans le document CGRFA/WG-PGR-1/01/Inf.1, rédigé en coopération avec l'IPGRI. Les indicateurs et le modèle de rapport ont tous deux été élaborés sur la base des considérations ci-après qui doivent être prises en compte pour l'élaboration ultérieure du processus de suivi.

17. *Ampleur et complexité du processus de suivi.* Plus le processus de suivi est détaillé, plus il nécessitera de temps et d'efforts à la fois de la part des pays et de la part du Secrétariat, ce qui

aura inévitablement des incidences financières. Des informations précises, quantifiables sur l'état de la mise en œuvre du *Plan*, y compris des données sur les dépenses¹², sont néanmoins indispensables pour établir un ordre de priorité des actions et de l'utilisation efficace des ressources financières disponibles, d'autant plus qu'elles sont limitées. C'est pourquoi un programme équilibré de suivi devrait être fondé sur la collecte de données types, les outils d'analyse et de gestion et le renforcement des programmes nationaux.

18. *Utilisation d'une approche type de présentation des rapports sous forme de tableaux associée à la mise en place d'une base de données.* La présentation des informations sous forme de tableaux types: i) simplifie l'analyse des données comparables à la fois dans l'espace (entre pays, sous-régions, régions, etc.) et dans le temps (par année) grâce à l'utilisation d'indicateurs communs; ii) allège la tâche d'entrée des données lors des futures enquêtes en permettant la mise à jour des données antérieures; et iii) permet de jeter les bases de l'élaboration d'un système structuré d'information sur la mise en œuvre du *Plan*. Cette approche a été amplement utilisée dans le modèle de rapport proposé dans le document CGRFA/WG-PGR-1/01/Inf.1.

19. *Renforcement des capacités.* Le renforcement des capacités nationales sera un élément nécessaire pour assurer la réussite à long terme du programme de suivi. En effet, tout suivi supplémentaire jugé nécessaire devrait être lié aux efforts de renforcement des capacités visant à faire en sorte que les programmes nationaux bénéficient directement de l'effort de suivi. Initialement, il s'agirait de renforcer les capacités de gestion et d'analyse des données au sein des programmes nationaux et ensuite, pour l'élaboration de plans d'action nationaux, régionaux et internationaux de nature à assurer l'allocation de ressources aux domaines en ayant le plus besoin et ayant le rang le plus élevé de priorité. Il faudra veiller à permettre le renforcement des capacités dans tout programme complet de communication de données, et cet élément devrait être pris en compte dans les budgets et calendriers pertinents.

20. *Le rôle des points focaux nationaux et des parties prenantes.* La décentralisation de la compilation des données et de la préparation des rapports est un moyen d'assurer au sein des programmes nationaux la prise de conscience sur laquelle reposent la planification de l'action et l'allocation de ressources à l'appui des programmes nationaux relatifs aux RPGAA. À cet égard, le rôle des points focaux nationaux est crucial pour toute la mise en œuvre du *Plan* et le suivi de celui-ci, en particulier pour les activités de coordination et de facilitation et pour l'échange d'informations, notamment l'établissement de rapports aux niveaux national, régional et international. La participation des parties prenantes au processus de suivi de la mise en œuvre du *Plan* est implicite dans tout le modèle de rapport proposé dans le document CGRFA/WG-PGR-1/01/Inf.1. Cependant, leur contribution devient directe et essentielle, par exemple en ce qui concerne les banques de gènes pour les domaines d'activité 5 – « Entretenir les collections *ex situ* existantes », 6 – « Régénérer les entrées *ex situ* menacées », 7 – « Soutenir la collecte planifiée et ciblée des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture », 8 – « Renforcer les activités de conservation *ex situ* », et 9 – « Renforcer la caractérisation, l'évaluation et le nombre de collections de référence (pour faciliter l'utilisation) » ; les communautés d'agriculteurs pour le domaine d'activité 2 – « Soutenir la gestion et l'amélioration à la ferme des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture » ; et les instances s'occupant de la certification des semences pour le domaine d'activité 13 – « Soutenir la production et la distribution de semences ». Les points focaux nationaux devraient coordonner la répartition entre les parties prenantes de ces éléments spécifiques des rapports nationaux généraux et recueillir les informations en conséquence.

¹²

À sa septième session ordinaire, la Commission a demandé que l'enquête sur les dépenses consacrées aux activités relatives aux ressources phylogénétiques soit mise à jour, dans le cadre des domaines d'activités prioritaires du *Plan*. Du fait de la limitation du temps et des ressources à disposition, il n'a pas été procédé à une nouvelle enquête complète sur les dépenses et seule une série limitée de questions sur les dépenses a été incorporée dans les enquêtes 1998 et 2000.

21. *Utilisation du courrier électronique et d'Internet.* L'évolution rapide des technologies de l'information peut faciliter considérablement la communication et le flux d'informations pour un système de suivi. Le courrier électronique et Internet deviennent de plus en plus accessibles dans les pays en développement. Les points focaux nationaux de 139 des 151 pays ont été joints par courrier électronique pour l'enquête 2000. Les applications que l'on trouve sur les serveurs Internet (par exemple le *Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques, WIEWS*¹³) peuvent fournir une plate-forme pour les points focaux nationaux et les parties prenantes, permettant d'entrer des informations directement, d'assurer la gestion à distance et la mise en commun des informations entre les différents groupes de parties prenantes aux programmes sur les RPGAA. Cependant, il est aussi important que les points focaux nationaux qui n'ont pas accès à ces moyens aient la possibilité d'apporter leur contribution en fournissant et en recevant des données par les moyens classiques.

22. *Mécanisme national d'échange d'information (clearing-house).* Des consultations des parties prenantes à l'intérieur des pays et un système de collecte et de gestion des données fourniraient une base pour l'établissement d'un mécanisme national d'échange d'information (*clearing-house*) dans chaque État membre. Ce mécanisme qui suivrait en permanence la mise en œuvre du *Plan*, faciliterait le renforcement des capacités, assurerait la transparence de la mise en œuvre du *Plan* et contribuerait à la durabilité du processus de suivi. En tant que réceptacle d'information du Programme national, il deviendrait le point de référence des parties prenantes et une base de connaissances communes au plan national, facilitant ainsi le flux dynamique d'informations au sein du pays et du pays vers la Commission, et enfin il contribuerait à l'évaluation périodique de l'*État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*¹⁴ et ferait rapport à ce sujet, ainsi qu'à la mise à jour du *Plan* à évolution continue. Un système d'information conforme au modèle de rapport pour le suivi de la mise en œuvre du *Plan* proposé dans le document CGRFA/WG-PGR-1/01/Inf.1 pourrait être à la base de ce mécanisme, et être lié à la Commission par l'intermédiaire du *WIEWS*.¹⁵

23. *Liens avec d'autres exigences en matière de présentation des rapports.* Pour limiter le surcroît de travail pour les pays, la Commission a également recommandé que la présentation de rapports à la FAO sur la diversité biologique agricole soit conforme aux méthodes de communication des données à la CDB, à la Commission du développement durable (CDD) et à d'autres organes intergouvernementaux compétents, ainsi qu'au suivi du *Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation*. Le Groupe de travail souhaitera donc peut-être donner un avis à la Commission sur la façon dont l'établissement du rapport sur la mise en œuvre du *Plan* pourrait en partie coïncider avec les rapports des pays sur la diversité biologique agricole adressés à la CDB, conformément à la Décision III/11 de la Conférence des Parties. Si la Commission le souhaite, le Secrétariat peut lancer des consultations avec les secrétariats de la CDB et de la CDD en vue de rechercher des modes de présentation des rapports qui soient communs. De surcroît, à ses sessions ordinaires, la Commission a examiné les rapports de nombreuses organisations internationales (ONU et autres organisations intergouvernementales, Centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et organisations internationales non gouvernementales) sur leurs programmes, politiques et activités, dans tous les domaines de la diversité biologique agricole.¹⁶ Ces rapports ont également été transmis à la Conférence des Parties à la CDB.¹⁷ Le Groupe de travail souhaitera peut-être envisager d'inviter ces organisations à participer au processus de suivi,

¹³ http://apps3.fao.org/wiews/wiews.jsp?i_1=FR

¹⁴ CGRFA/WG-PGR-1/01/4, *Mise à jour du rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, par. 5.

¹⁵ CGRFA/WG-PGR-1/01/6, *Rapport intérimaire sur le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, par. 18 à 23.

¹⁶ Dans le document CGRFA-8/99/11 de la huitième session.

¹⁷ Voir document CGRFA-8/99/12.

en fournissant des informations spécifiques sur leur contribution à la mise en œuvre du *Plan* dans les futurs rapports, qui pourront alors être traités de façon plus systématique. Cette approche de partenariat pour le processus de suivi, qui prévoit implicitement la mise en commun des données, réduirait les chevauchements d'activités de collecte des données, d'entrée de celles-ci et de formation.

4. SUIVI FUTUR DE LA MISE EN ŒUVRE DU *PLAN D'ACTION MONDIAL*

24. La mise en œuvre intégrale et effective d'un programme de suivi nécessitera des travaux ultérieurs dans les domaines suivants:

- favoriser une meilleure compréhension des indicateurs et du modèle de rapport, grâce à une large participation des parties prenantes aux plans national, régional et international;
- faire participer plus activement les parties prenantes nationales et mettre en place un système **complet** de suivi au plan national;
- renforcer les capacités des programmes nationaux en matière de gestion, de collecte et d'analyse des données, et assurer un engagement institutionnel à long terme; et
- assurer un financement extérieur à l'appui de cet effort.

25. Ces travaux pourraient être favorisés par des activités pilotes, qui mettraient à l'épreuve le cadre de suivi du modèle de rapport fourni dans le document CGRFA/WG-PGR-1/01/Inf.1, lanceraient le renforcement nécessaire des capacités et jetteraient les bases de la mise en place, au plan national, d'un mécanisme d'échange d'information (*clearing-house*) pour le suivi de la mise en œuvre du *Plan*. Des consultations avec d'autres parties prenantes, comme indiqué au paragraphe 23, feraient partie de ces activités pilotes. Celles-ci seraient entreprises par la FAO, en collaboration avec l'IPGRI, dans certains pays représentatifs pendant l'exercice 2001/2002.

26. Sur la base des résultats de ces activités pilotes, les indicateurs et le modèle de rapport seraient affinés et ajustés, et le processus de suivi serait étendu à tous les États Membres entre 2004 et 2006, dans le cadre de la préparation de la douzième session ordinaire de la Commission et de son Groupe de travail. Ce suivi élargi pourrait aussi coïncider avec la mise en œuvre prévue de l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques, dans laquelle le *Plan* joue un rôle clé afin de fournir des données essentielles à l'Organe directeur et de définir les bases d'un suivi systématique.

27. Les enquêtes qui devront être effectuées en 2002 et 2004 pour la préparation des rapports intérimaires sur la mise en œuvre du *Plan* qui seront soumis aux dixième et onzième sessions ordinaires de la Commission respectivement seraient fondées sur la méthodologie actuellement utilisée, qui met à profit les enseignements au fur et à mesure qu'ils sont tirés des activités pilotes et du processus élargi de suivi.

28. Les ressources humaines et financières limitées mises à disposition par le Programme ordinaire ont jusqu'ici été utilisées pour le processus qui a abouti au modèle de rapport proposé; les donateurs sont actuellement sollicités pour permettre le lancement de la phase pilote de suivi. Cependant, la phase pilote et le processus étendu de suivi nécessiteraient tous deux la réorientation des ressources du Programme ordinaire vers le système de données, ainsi que la mobilisation de ressources extrabudgétaires pour les activités complémentaires de renforcement des capacités et pour la mise en place de mécanismes nationaux d'échange d'information (*clearing-house*).

29. On estime en moyenne à 20 000 dollars E.-U. par pays les ressources extrabudgétaires nécessaires pour mettre en œuvre la phase pilote de suivi, y compris une réunion des parties prenantes à l'intérieur des pays, la mise en place d'un mécanisme national d'échange d'information (*clearing-house*) sur la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, les activités complémentaires de renforcement des capacités et les services de personnel (FAO/IPGRI). Il est

proposé d'en faire bénéficier six à dix pays pendant le reste de l'exercice 2001-2002, ce qui correspond à un besoin immédiat de 120 000 à 180 000 dollars E.-U. Un déploiement du programme entre 2004 et 2006 nécessiterait des fonds analogues pour 80 à 120 pays, dans le contexte du suivi général et du renforcement des capacités. Une fois mis en place, le processus de suivi périodique sera financé par des ressources du Programme ordinaire, et permettra de connaître "en temps réel" des activités renforcées du *Plan*, qui devraient être mises en œuvre avec l'achèvement et l'entrée en vigueur de l'Engagement international.

5. ORIENTATIONS DEMANDÉES AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

30. Le Groupe de travail souhaitera peut-être donner des orientations sur les mesures qui doivent être prises par le Secrétariat, notamment dans les domaines suivants:

- (a) les indicateurs (Annexe) et le modèle de rapport (document CGRFA/WG-PGR-1/01/Inf.1) proposés pour le suivi de la mise en œuvre du *Plan*, notamment:
 - i. les activités pilotes devant être exécutées par la FAO, en collaboration avec l'IPGRI dans certains pays représentatifs en 2001-2002 afin d'évaluer les indicateurs et le modèle de rapport proposés pour le suivi de la mise en œuvre du *Plan* (par. 25);
 - ii. les besoins de renforcement des capacités, notamment pour la mise en place d'un mécanisme national d'échange d'information (*clearing-house*) ou d'un mécanisme analogue pour le renforcement du programme national sur les ressources phylogénétiques, le rôle permanent des points focaux nationaux, et la participation des parties prenantes (par. 19, 20, 22 et 24);
 - iii. les consultations avec des organisations internationales et régionales, en tant que parties prenantes, concernant les indicateurs et le modèle de rapport (par. 23 et 24);
- (b) la mobilisation des fonds extrabudgétaires nécessaires (par. 28 et 29);
- (c) la nature et l'ampleur des enquêtes proposées en 2002 et 2004 (par. 27) et entre 2004 et 2006 (par. 25 à 29).

ANNEXE

INDICATEURS pour le SUIVI de la MISE EN ŒUVRE du PLAN D’ACTION MONDIAL pour la CONSERVATION et L’UTILISATION DURABLE des RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES pour L’ALIMENTATION et L’AGRICULTURE (RPGAA)

- (i) Programmes/projets achevés, en cours et proposés consacrés aux domaines d’activité prioritaires du *Plan d’action mondial*.

Conservation et mise en valeur *in situ*

Domaine d’activité 1. Recenser et inventorier les ressources phylogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture

- (i) Réalisation de recensements/inventaires des ressources phylogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture.
- (ii) Identification d’espèces menacées, intéressant l’alimentation et l’agriculture.
- (iii) Identification de secteurs prioritaires à recenser/inventorier.
- (iv) Intégration des activités de recensement/inventaire dans la stratégie et politique nationale en matière de conservation et d’utilisation des RPGAA.
- (v) Élaboration de méthodologies pour recenser et inventorier la diversité intra et interspécifique dans les systèmes agroécologiques.
- (vi) Utilisation de SIG pour appuyer les recensements des ressources génétiques.
- (vii) Formation et renforcement des capacités en matière de taxonomie, de biologie des populations, d’ethnobotanique, et recensements éco-régionaux et agroécologiques.

Domaine d’activité 2. Soutenir la gestion et l’amélioration à la ferme des ressources phylogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture

- (i) Agriculteurs et communautés locales d’agriculteurs, banques de gènes et instituts de recherche nationaux associés aux programmes/projets de gestion et d’amélioration à la ferme des RPGAA.
- (ii) Facteurs socioculturels incorporés dans la conception et la mise en œuvre d’activités de recherche agronomique et relatives aux ressources phylogénétiques.
- (iii) Incitations et politiques visant à favoriser et encourager la gestion à la ferme et l’amélioration des ressources phylogénétiques sur place.
- (iv) Appui aux institutions communautaires pour la gestion à la ferme.
- (v) Recherche scientifique multidisciplinaire effectuée en ethnobotanique et socio-économie des ressources phylogénétiques, biologie des populations et de la conservation, amélioration des plantes cultivées, plantes cultivées peu connues.
- (vi) Formation interdisciplinaire effectuée pour faciliter, améliorer et catalyser les activités à la ferme concernant les ressources phylogénétiques.

Domaine d’activité 3. Aider les agriculteurs victimes de catastrophes à restaurer les systèmes agricoles

Existence et/ou mise en œuvre de:

- (i) Plan(s) visant à aider les agriculteurs victimes de catastrophes à retrouver/restaurer les variétés locales adaptées.
- (ii) Systèmes d’information visant à identifier le matériel génétique approprié pour la réintroduction, après les catastrophes.

- (iii) Mécanismes visant à faciliter l'acquisition rapide, la multiplication, la restauration et la fourniture de matériels au sein du pays et en provenance ou à destination d'autres pays.

Domaine d'activité 4. Promouvoir la conservation *in situ* des espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées et des plantes sauvages pour la production alimentaire

- (i) Stratégies pour la conservation *in situ* et l'utilisation des espèces sauvages apparentées et des espèces cueillies à des fins alimentaires mises au point et en œuvre.
- (ii) Plantes vivrières sauvages et espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées identifiées pour la conservation *in situ*.
- (iii) Mesures prises pour aider les communautés locales à gérer de façon durable les plantes sauvages pertinentes.
- (iv) Prise en compte des plantes sauvages apparentées à des plantes cultivées dans les projets d'aires protégées.
- (v) Plantes sauvages apparentées à des plantes cultivées prises en compte dans les plans d'action sur la biodiversité.
- (vi) Nouvelles aires protégées conçues pour la conservation des plantes sauvages apparentées à des plantes cultivées.

Conservation *ex situ*

Domaine d'activité 5. Entretenir les collection *ex situ* existantes

- (i) Budget, personnel, nombre d'espèces et d'entrées des collections *ex situ*.
- (ii) Accords visant à faciliter/assurer le stockage dans d'autres pays appliqués.
- (iii) Formation à la gestion des banques de gènes dispensée.

Domaine d'activité 6. Régénérer les entrées *ex situ* menacées

- (i) Plans de régénération des espèces prioritaires élaborés et appliqués.
- (ii) Nombre d'entrées régénérées selon des normes convenues au plan international.
- (iii) Formation dispensée et recherche effectuée visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de la régénération.
- (iv) Recherche menée sur la modification de la diversité génétique pendant la régénération.

Domaine d'activité 7. Soutenir la collecte planifiée et ciblée des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

- (i) Nombre d'entrées réunies.
- (ii) Nombre d'entrées pour lesquelles une conservation à long terme a été assurée.
- (iii) Formation dispensée aux méthodes et pratiques de collecte du matériel génétique.

Utilisation des ressources phylogénétiques

Domaine d'activité 8. Renforcer les activités de conservation *ex situ*

- (i) Nombre d'institutions associées à la conservation *ex situ*.
- (ii) Jardins botaniques à faible coût, arboretums, et banques de gènes sur le terrain mis en place par des universités, écoles, etc.
- (iii) Stratégies novatrices de gestion et/ou méthodologies améliorées de conservation *ex situ* de plantes obtenues par multiplication végétative ou issues de semences récalcitrantes, ainsi que d'espèces négligées dans les activités actuelles de conservation, élaborées et publiées.
- (iv) Formation organisée en matière de stratégies novatrices de gestion et/ou de méthodologies améliorées de conservation *ex situ* de plantes obtenues par multiplication

- végétative ou issues de semences récalcitrantes, ainsi que d'espèces négligées dans les activités actuelles de conservation.
- (v) Amélioration apportée aux installations de stockage des RPGAA.

Domaine d'activité 9. Renforcer la caractérisation, l'évaluation et le nombre de collections de référence (pour faciliter l'utilisation)

- (i) Nombre d'entrées caractérisées et évaluées.
- (ii) Nombre d'institutions associées à la caractérisation et à l'évaluation des RPGAA.
- (iii) Formation à la caractérisation et à l'évaluation dispensée au personnel du programme national et à l'évaluation à la ferme dispensée aux agriculteurs.
- (iv) Nombre de collections de référence identifiées.

Domaine d'activité 10. Multiplier les activités d'amélioration génétique et d'élargissement de la base génétique

- (i) Besoins et possibilités d'amélioration génétique et d'élargissement de la base génétique identifiés.
- (ii) Programmes d'amélioration génétique et de présélection mis en place.

Domaine d'activité 11. Promouvoir une agriculture durable grâce à la diversification de la production et à une plus grande diversité des plantes cultivées

- (i) Programmes de surveillance de l'uniformité génétique et/ou de l'évaluation de la vulnérabilité mis en place.
- (ii) Mesures prises pour accroître l'hétérogénéité et/ou les mélanges de variétés.

Domaine d'activité 12. Promouvoir la mise en valeur et la commercialisation des plantes cultivées et des espèces sous-exploitées

- (i) Espèces sous-utilisées pouvant être plus largement utilisées identifiées.
- (ii) Pratiques de gestion durable pour les espèces sous-utilisées élaborées et mises en œuvre.
- (iii) Méthodes de traitement après récolte et de commercialisation des espèces sous-utilisées mises au point.
- (iv) Formation des agriculteurs, chercheurs, vulgarisateurs effectuée.
- (v) Mise à disposition du matériel végétal de certaines plantes cultivées et espèces sous-utilisées.

Domaine d'activité 13. Soutenir la production et la distribution de semences

- (i) Nombre de variétés de plantes cultivées mises en circulation.
- (ii) Politiques semencières nationales mises en œuvre pour développer et étendre une production semencière locale viable et des mécanismes de distribution de variétés et de plantes cultivées importantes pour les petits agriculteurs.
- (iii) Incitations fournies à la production de semences de qualité de plantes cultivées sous-utilisées.
- (iv) Appui fourni aux organisations d'agriculteurs.

Domaine d'activité 14. Recherche de nouveaux marchés pour les variétés locales et les produits "à forte diversité"

- (i) Diversification des variétés locales de plantes cultivées disponibles sur le marché.
- (ii) Création ou expansion de débouchés pour des variétés locales et produits "à forte diversité".

Renforcement des institutions et des capacités

Domaine d'activité 15. Mettre en place des programmes nationaux efficaces

- (i) Mise en place ou renforcement des comités nationaux ou instances équivalentes responsables de la coordination de la conservation et de l'utilisation des RPGAA au plan national.
- (ii) Participation des agriculteurs, des sélectionneurs, du secteur privé, des ONG, des universités au comité ou au programme national.
- (iii) Mise en place/renforcement d'une stratégie nationale, d'un plan ou d'un programme de conservation et d'utilisation durable des RPGAA tenant compte des domaines d'activité prioritaires du PAM et mécanisme d'évaluation et de mise à jour en place.
- (iv) Mise en place d'objectifs prioritaires au sein de la stratégie/du plan/du programme au plan national pour la conservation et l'utilisation durable des RPGAA compte tenu des domaines d'activité prioritaires du PAM.
- (v) Nomination d'un ou plusieurs points focaux nationaux pour la mise en œuvre du PAM.
- (vi) Périodicité du ou des atelier(s) nationaux sur la conservation et l'utilisation des RPGAA.
- (vii) Coordination des programmes consacrés aux ressources génétiques agricoles, forestières et animales.
- (viii) Élaboration et adoption d'une politique et d'une législation nationales pour la diversité biologique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
- (ix) Ratification d'accords internationaux liés aux RPGAA.

Domaine d'activité 16. Promouvoir la création de réseaux pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

- (i) Degré de participation du pays aux réseaux existants (c'est-à-dire participation; appui financier).
- (ii) Mise en œuvre de projets liés aux réseaux.
- (iii) Préparation de publications dans le contexte des activités des réseaux.

Domaine d'activité 17. Mettre en place des systèmes d'information intégrés pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

- (i) Degré d'élaboration et d'utilisation de systèmes nationaux/internationaux d'information sur les RPGAA *in situ* et *ex situ* et les stocks des semences.
- (ii) Accès aux systèmes internationaux d'information.
- (iii) Formation dispensée en matière de méthodes de documentation et de gestion de l'information.

Domaine d'activité 18. Mettre en place des systèmes de surveillance et d'alerte rapide concernant la perte de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

- (i) Mesures prises pour l'évaluation permanente de l'érosion génétique et de ses conséquences.
- (ii) Nombre de personnes formées à la collecte et à l'interprétation d'informations sur la diversité et sur les menaces.
- (iii) Nomination d'un ou plusieurs points focaux nationaux pour la collecte et la communication d'informations sur les menaces d'érosion génétique.

Domaine d'activité 19. Étendre et améliorer l'enseignement et la formation

- (i) Nombre d'agents nationaux chargés de programme et autres agents formés.
- (ii) Participation à des cours de formation nationaux ou régionaux et/ou internationaux.

- (iii) Existence de programmes d'enseignement comportant des aspects consacrés aux ressources phytogénétiques.
- (iv) Mise en place ou réorientation d'une stratégie d'enseignement et de formation conforme aux domaines d'activité prioritaires du PAM.

Domaine d'activité 20. Sensibiliser le public à l'utilité de la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

- (i) Nombre et types de mesures prises pour favoriser la prise de conscience des groupes cibles prioritaires.
- (ii) Élaboration de produits de sensibilisation du grand public.